

ALTYN
Société par actions simplifiée au capital de 2 574 000 €
Siège social : 11 B rue des Marchandises, 44200 Nantes
851 993 832 RCS Nantes
(ci-après la "Société")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin,
A 11 heures 30,*

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

(....)

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux mandataires sociaux,
- Approbation des charges fiscalement non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes consolidés,
- Point sur le mandat des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat de la société BDO NANTES, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article L. 227-9-1 alinéa 1 du Code de commerce, de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, à compter de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de six exercices, soit jusqu'aux délibérations d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 :

La société ERNST & YOUNG AUDIT, SAS à capital variable, ayant son siège social à COURBEVOIE (92400) – Paris La Défense 1 – 1 2 Place des Saisons, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 344 366 315.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
**Pour la société ALTYN,
Monsieur Alban Lapierre**

Signé par :

CB7A1CC975D24E2...